

# Convention annuelle d'objectifs

## Avenant n°1

### **ENTRE LES SOUSSIGNES :**

L'E.P.C.I.

**La Métropole Aix-Marseille-Provence  
58, boulevard Charles Livon  
13007 MARSEILLE**

représenté par

Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer la présente convention par délibération du Bureau de la Métropole en date du 27 juin 2024

ci-après désigné « **la Métropole** »

### **ET**

L'Association

**La CABANE  
46 rue Antonio Vivaldi  
13370 MALLEMORT**

siè

représentée par

Sa Présidente, Madame Monique COHEN

ci-après désignée « **l'association** »

### **Il est convenu ce qui suit :**

### **PREAMBULE**

Afin de développer des partenariats avec les structures qui au travers de leurs actions contribuent à une meilleure appropriation des enjeux de la transition écologique sur le territoire métropolitain, la Métropole a lancé la première édition de son appel à projets (AAP) « METROPOLE EN TRANSITION, accompagner les projets de sensibilisation du grand public à la transition écologique ».

Le contenu des manifestations ayant été ajusté depuis le dépôt des dossiers, il est nécessaire de modifier les plans de financement et montants prévisionnels de l'action.

## Article 1

Le point 1 de l'article 4 est modifié comme suit :

- « L'annexe I à la présente convention précise :

-Le budget prévisionnel de l'action, objet de l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.

Conformément à l'annexe I, le coût total prévisionnel (total des produits hors contributions volontaires) de l'action, objet de la présente convention, est d'un montant de 1 870 €. »

## Article 2

Le point 2 de l'article 4 est modifié comme suit :

« La participation de la Métropole est d'un montant de 1 000 €.

Cette participation représente 53,48 % du coût total prévisionnel de l'action (*hors contributions volontaires*). »

## Article 3

L'annexe I est modifié par l'annexe I bis.

Fait à Marseille, le

**Pour l'Association**

**Pour la Métropole**

**La Présidente  
Monique COHEN**

**La Présidente  
Martine VASSAL**

**ANNEXE I bis - A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS**  
**La cabane**

**Budget Prévisionnel de l'Action Année 2024**

<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
Achat matériel	1 285 €	Maire de Mallemort	400 €
Achat fournitures	180 €	Métropole	1 000 €
Achat autres	100 €	Auto-financement	470 €
Services externes	305 €		
<b>Total</b>	<b>1 870 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 870 €</b>